JMJ 2023
À LISBONNE

AIDEZ UN JEUNE
DU DIOCÈSE DE CAMBRAI
à vivre cette expérience !

Devenez
PARRAIN

Qu'est-ce qu'un PARRAINAGE ?

C'est aider un jeune à répondre à l'appel du Pape à participer aux Journées mondiales de la jeunesse à Lisbonne en 2023 en faisant un don.

Qui peut ÊTRE PARRAIN ?

Tout adulte qui souhaite soutenir un jeune du diocèse.

QUEL PARRAIN êtes-vous ?

PARRAIN EN OR

Par un don de 130 euros (avec reçu fiscal), je deviens le parrain d'un jeune choisi au hasard parmi ceux inscrits dans le programme de parrainage et en échange :

- Mon filleul en or vient me rencontrer une fois avant les JMJ
- Il m'envoie une carte postale depuis le Portugal
- Il porte mes intentions par la prière pendant les JMJ
- Il vient me revoir après pour témoigner de ce qu'il a vécu

PARRAIN EN ARGENT

Je fais un don du montant que je souhaite (avec reçu fiscal) pour permettre à un jeune qui n'aurait pas les moyens de partir de participer aux JMJ, et en échange :

- Mon filleul porte mes intentions par la prière pendant les JMJ

Devenir
PARRAIN

Je donne :

En ligne :
https://www.donner.cathocambrai.com/projets-chantiers/tous-les-projets/

Par chèque :
A l'ordre de : Association diocésaine de Cambrai et en inscrivant au verso Parrainage JMJ à envoyer avec le bon de parrainage à l'adresse suivante :

Jeunes Cathocambrai
Maison du diocèse
174 rue Léopold Dusart
59590 RAISMES

Je fais un don supérieur ou égal à 130 euros, je suis parrain en or.

Je fais un don de ..... euros, je suis un parrain en argent.

NOM (ou société) :.....
ADRESSE : .....
CODE POSTAL : .....
VILLE : .....
EMAIL :.....
TELEPHONE :.....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association Diocésaine de Cambrai pour la gestion des donateurs. Elles sont conservées pendant la durée légale et sont destinées au service de l'économat diocésain. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Association Diocésaine de Cambrai. Qui s'engage à ne pas céder, échanger ou louer ces adresses à l'exception de quelques partenariats ponctuels avec des organismes dignes de confiance. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case. ☐

Déduction FISCALE

2022

Jusqu'au 31 décembre 2022, 75% du montant de vos dons sont désormais déductibles de vos impôts, dans la limite de 554 euros.*

2023

Au-delà de 554 euros et à partir du 1er janvier 2023, votre don reste déductible à hauteur de 66%.*

UN DON DE 100€

75% DE DÉDUCTION FISCALE

NE VOUS COÛTE EN RÉALITÉ QUE 25€

** Dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. Vous recevrez un reçu fiscal à cet effet.*

CONTACT

Pastorale des Jeunes
Maison du diocèse
174 rue Léopold Dusart
59590 RAISMES
jeunes@cathocambrai.com
03.27.38.12.97